

Vos rendez-vous avec votre pharmacien de référence :



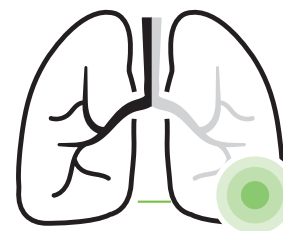
Date du 1^{er} entretien



Date du 2^e entretien

Notez ici les questions que vous voudriez poser à votre pharmacien.





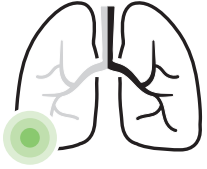
Souffrez-vous de BPCO ?

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement gratuit en pharmacie, centré sur votre maladie et vos médicaments.

La Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive, ou BPCO, est une maladie respiratoire qui touche plus de 700.000 personnes dans notre pays. En l'absence d'un traitement adéquat, elle provoque une dégradation importante de la qualité de vie, qui amène souvent les patients à réduire progressivement leurs activités quotidiennes. En revanche, un traitement bien suivi et adapté à votre situation personnelle permet de limiter les symptômes et de ralentir la progression de la maladie. Bref, **d'améliorer votre qualité de vie.**

Votre pharmacien(ne) peut vous aider !

Il/Elle peut, en effet, vous proposer un service d'accompagnement spécifique, destiné aux **patients atteints de BPCO**. Cet accompagnement au « **Bon Usage des Médicaments** » (BUM) se compose d'un entretien d'information et, quelques semaines plus tard, d'un entretien de suivi. Lors du 1^{er} entretien, vous aurez l'occasion de parler de votre maladie et de vos médicaments avec votre pharmacien(ne). Il/Elle vérifiera si vous utilisez correctement votre/vos inhalateur(s) et vous donnera de **précieux conseils**, non seulement pour bien utiliser vos médicaments, mais aussi pour adopter des habitudes de vie plus saines. C'est essentiel pour bien vivre avec la BPCO.



Puis-je bénéficier de ce service ?

Vous pouvez en bénéficier si vous :

- souffrez de BPCO,
- êtes âgé(e) de 50 ans ou plus,
- ne séjournez pas en maison de repos,
- prenez un traitement prescrit pour une BPCO (au moins 1 boîte délivrée par votre pharmacien(ne) au cours des 12 derniers mois), sous la forme d'un ou plusieurs bronchodilatateurs à longue durée d'action.



N'hésitez pas à demander à votre pharmacien(ne) si vous faites bien partie du groupe cible. Notez que cet accompagnement peut aussi vous être proposé directement par votre pharmacien(ne), ou vous être prescrit par votre médecin.

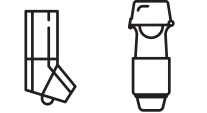
Combien ce service va-t-il me coûter ?

Rien. Ce nouvel accompagnement est **gratuit**, car il est intégralement remboursé aux patients qui appartiennent au groupe cible.



Dois-je préparer les entretiens ?

Non, votre pharmacien(ne) s'en charge. La seule chose qui vous est demandée, c'est d'apporter votre/vos inhalateur(s) lors du 1^{er} entretien. Votre pharmacien(ne) vous demandera de lui montrer comment vous les utilisez, afin de vérifier si votre technique d'inhalation est correcte. Car le bon usage de vos médicaments est essentiel pour garantir l'efficacité de votre traitement.



Vous pouvez aussi noter à l'avance les questions que vous souhaitez éventuellement lui poser. De la place est prévue à cet effet à l'arrière de ce dépliant. Prenez-le avec vous pour être sûr(e) de ne rien oublier.



L'entretien d'accompagnement en pratique

Le service « Entretien d'accompagnement de Bon Usage des Médicaments » pour les patients souffrant de BPCO se compose de 2 entretiens : d'abord, un premier **entretien d'information** (de préférence sur rendez-vous), puis un court **entretien de suivi**.



L'entretien d'information

Consacré à votre maladie, vos médicaments et vos habitudes de vie, l'entretien d'information se déroule de préférence sur rendez-vous. Votre pharmacien(ne) vous posera notamment quelques questions telles que : *comment vous sentez-vous ? Comment faites-vous face à votre maladie ? Vos symptômes (toux, glaires, essoufflement...) s'aggravent-ils souvent ? Est-ce que vous supportez bien vos médicaments ? Comment utilisez-vous votre inhalateur ?* Bien entendu, vous aurez aussi l'occasion de lui poser vos questions.



Au cours de l'entretien, votre pharmacien(ne) prendra donc le temps de vous donner les explications nécessaires sur la BPCO et son traitement, ainsi que des conseils adaptés à votre situation pour vous aider à bien gérer votre maladie et à préserver votre qualité de vie. Si une adaptation de votre traitement semble indiquée, il/elle prendra contact avec votre médecin.



L'entretien de suivi

Lors d'une visite suivante à la pharmacie (après 2 mois environ), vous pourrez bénéficier d'un **entretien de suivi** (éventuellement sur rendez-vous). Celui-ci sera l'occasion de faire le point avec votre pharmacien(ne), et de voir ce qui va déjà mieux et ce qui peut encore être amélioré.

Entretien d'accompagnement
BUM **BPCO**

